

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique et
de la cohésion des territoires

Secrétariat générale

Délégation ministérielle à l'encadrement supérieur

Décision du 18 mars 2024

**portant création et composition du comité des rémunérations des emplois supérieurs du
ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires**

NOR : TREK2408266S

(Texte non publié au Journal Officiel)

Par décision du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, en date du 18 mars 2024, un comité des rémunérations des emplois supérieurs du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires est institué auprès du secrétaire général. Il est chargé d'émettre un avis sur les montants et les principes d'évolution des rémunérations des emplois supérieurs du ministère. Le comité des rémunérations des emplois supérieurs comprend :

- le secrétaire général, président du comité ;
- trois directeurs généraux :
 - ♣ M. Damien Cazé, directeur général de l'aviation civile ;
 - ♣ M. Philippe Mazenc, directeur général de l'aménagement, du logement et de la nature ;
 - ♣ Mme Sophie Murlon, directrice générale de l'énergie et du climat ;
- une personnalité qualifiée n'appartenant pas au ministère :
 - ♣ Mme Sophie Lebret, secrétaire générale adjointe des ministères chargés des affaires sociales.

Le comité des rémunérations des emplois supérieurs se réunit au moins une fois par an. Le directeur des ressources humaines et le délégué ministériel à l'encadrement supérieur assurent le secrétariat du comité des rémunérations des emplois supérieurs.